



Compte rendu audio conférence du 23/04/2020

Etaient présents côtés direction, Nathalie MORIN, Eric BETOUIGT, Patrick HANSER, Pascal LASSARE, Anne LEFEBVRE, Christine BERTRAND, Christophe MOREAU, Geneviève PUGLIA.

Côté syndicat : Lysiane LOUIS et Philippe FUSEAU(FO), David FERREIRA et Stéphane BAILLIN (Solidaires), Jacques TIBERI (CDFT), Betina KEMPF(CGC) , Annick DZOKANGA (CFTC), Christian AFFRAIX (CGT).

L'audio conférence est ouverte par un point sur la situation du département du 94.

a) Point départemental

522 agents étaient présents sur le département. On compte 31 suspicions de COVID 19. Parmi les cas recensés, 16 ont repris à ce jour. Sur les agents en « quatorzaine », 12 ont repris le travail. On n'a de nouvelles supplémentaires concernant la sortie d'hospitalisation la semaine précédente dont le cas avait été évoqué lors de l'audio conférence du 16 avril.

b) Point sanitaire

Pascal LASSARE fait un point « sanitaire » sur les sites pour lesquels les cas avaient été évoqués au cours de l'audio précédente. La situation est « quasiment correcte » sur l'ensemble des sites – Vincennes, Nogent, Boissy . Il reste néanmoins un petit sujet sur Nogent, un problème de produit manquant pour la prestation renforcée. Cette situation semble bizarre compte tenu des livraisons qui ont été effectuées récemment et régulièrement depuis le 10 avril. Une nouvelle livraison aura lieu le vendredi.

Concernant Boissy et conformément a ce qui a été annoncé lors de l'audio précédente, une personne a pris ses fonctions pour la prestation renforcée sur le site, les retours sont positifs.

Il y a eu un recadrage sur Vincennes et les choses semblent être revenues à la « normale », il n'y a plus d'absence « à tour de rôle ». S'il y a eu une absence récemment celle-ci est due à un décès COVID chez l'une des personnes chargées du ménage, elle a néanmoins été remplacée.

En tout état de cause, un tour d'horizon est effectuée quotidiennement et la direction est particulièrement vigilante sur le sujet.

Pas d'observations particulières des OS sur ce point.

Christine BERTRAND intervient sur les masques, en précisant que conformément aux décisions prises lors de l'audio précédente, un recensement des agents empruntant les transports en commun a été effectué. Les agents concernés se sont vu dotés de 2 masques par jour.

La CGT intervient pour signaler que l'information relative à la livraison couvrait une période du 16 au 30 avril et s'interroge sur la période jusqu'à la sortie du confinement.

La directrice intervient pour préciser que la dotation de masque initiale – 1 873 - permet de couvrir les besoins des agents en présentiel empruntant les transports en commun, jusqu'au 11 mai, et que le recensement se limitait au 30 avril pour tenir compte de l'évolution possible du PCA. Il y a eu juste une inversion entre la livraison prévue pour le SIE de Charenton et la Trésorerie Val-de-Marne Amendes, le problème a été résolu.

Parallèlement une livraison complémentaire de spray désinfectant et de lingette sera effectuée le vendredi 24. Les approvisionnements sont compliqués les fournisseurs étant en rupture de stock. Une information est donnée concernant la commande effectuée par la centrale de 900 000 masques. Par ailleurs est posée la question concernant les « masques grand public » et leur utilisation dans les services. S'agissant des masques lavables, est-il envisagé un « service ce lingerie » concernant ces produits.

Il n'a pas de consignes sanitaires particulières concernant les « masques grand public ». Par ailleurs il apparaît hautement improbable qu'un service de nettoyage soit mis en œuvre concernant ces derniers.

L'arrivée des stagiaires contrôleurs et inspecteurs est évoquée relativement à leur installation dans les services et la possibilité que ces derniers arrivent avec leurs ordinateurs portables.

S'il est effectivement prévue leur arrivée, concernant les portables deux hypothèses sont évoquées :

- soit ces matériaux seraient définitivement octroyés aux directions d'accueil et permettraient de renforcer ces derniers dans le cadre du dispositif télétravail et campagne IR ;
- soit ces derniers seraient mis à disposition temporairement jusqu'à la date de rentrée de la nouvelle promotion à l'ENFIP.

c) Point campagne IR

Patrick HANSER procède à un point concernant la campagne et en tire deux enseignements :

- démarrage important sur le 94 de la dépôt en ligne avec 50 000 télédéclarants soit l'équivalent de la population fiscale du site de Boissy ;
- le contexte COVID, en l'absence d'accueil physique se passe dans une « certaine sérénité ».

Les effectifs alloués à ce début de campagne varient entre 22 et 25 % avec un présentiel moyen de 24,8 %. Les effectifs globaux s'élèvent à 37 % en intégrant les télétravailleurs.

Quelques déclarations papiers sont arrivées dans les services (3 % de déclaration papier remises à la poste cette semaine). Par contre, forte sollicitation des e-contacts et Balfus avec une demande importante de création de compte pour les particuliers.

Concernant l'accueil téléphonique, il n'a pas d'explosion dans les services. Par contre le n° national est fortement sollicité. Cette distorsion s'explique sans doute par la présence sur les 2042 papier des n° de téléphone des services. Les plages d'accueil téléphonique sur rendez-vous se remplissent progressivement.

L'application e-contact sera disponible la semaine prochaine (ndr : sous réserve d'une validation technique en cours au 24 avril).

La participation des acteurs du CF à la campagne est un axe national compte tenu du fait que la plupart des procédures relatives à cette mission sont à l'arrêt. Au niveau départemental, ces acteurs ont vocation à intervenir dans le cadre de e-contact d'un site auquel ils seront rattachés.

Les Chefs de Service (CDS) de ces unités auront également vocation à intervenir. Il faut avoir en tête que pour la majorité de ces acteurs, la campagne IR n'est pas leur fonds de commerce et qu'il y aura nécessairement une montée en charge progressive précédée d'une phase de découverte cette semaine.

La participation à cette campagne est une mission à temps complet (sous entendu on sort de l'ASA pour être en télétravail). Bien que participants et rattachés à un SIP dans le cadre des e-contacts, les agents participants demeurent sous la responsabilité de leur CDS.

Est évoquée la sortie du ministre DARMANIN avec la réouverture des accueils au public dès le 11 mai qui a provoqué un « énorme tollé » dans les services. D'après la direction les propos du ministre auraient « été déformés ». Le DG ayant précisé qu'il s'agissait d'une interprétation personnelle du journaliste. Il n'est pas question d'ouvrir les guichets au public le 11 mai, compte tenu de l'obligation faite à la DGFIP de respecter la distanciation, les gestes barrières. Au mieux s'il existe un accueil, ce sera un accueil téléphonique sur rendez-vous. Cette question permet d'évoquer la pose de plexiglass dans les accueils. La direction en a reçu 50 rouleaux qui permettront d'équiper tous les accueils. Reste à déterminer les modalités d'installation. Cependant ces modalités restent sujettes à une définition précise des dates auxquelles les accueils seront ré-ouverts. A ce jour, les modalités d'ouverture et de réception du public sont encore inconnues.

La direction a commandé des téléphones portables professionnels pour permettre de faire de l'accueil téléphonique sur rendez-vous. Cette commande n'est pas encore parvenue. Une solution de replis consisterait à ce que les agents utilisent leur portable personnel en masquant leur numéro, sur la base du volontariat.

La CGT intervient pour faire remarquer qu'il n'est pas certain que les agents d'une part soient dotés de smartphone et souhaitent d'autre part le mettre à disposition de l'administration. Il est par ailleurs remarqué que dans un contexte dans lequel l'administration rackette les congés de agents, beaucoup d'entre eux soient enclins à faire preuve bonne volonté à ce sujet.

En l'absence de portables permettant un recours plus important au télétravail, il a été ouvert la possibilité de traiter du e-contact, via le Portail de la Gestion Publique, via son ordinateur personnel. Il est également remarqué que si techniquement cette solution est possible, l'ordinateur personnel peut également être mobilisé dans le cadre de la continuité de l'enseignement pour les agents en ASA « garde d'enfant » et que cette solution n'est sans doute pas transposable à toutes les situations.

La direction précise que cette situation n'est certes pas la panacée et que certaines situations la rendent inapplicables. Cependant elle permet d'éviter le recours au présentiel. Il y a effectivement des limites et contraintes mais la direction n'écarte pas d'emblée cette option.

Solidaires intervient sur les smartphones et recours à l'ordinateur personnel, remarquant que les avis et retours sont tranchés soit positifs soit extrêmement négatifs.

d) Questions diverses

La CFTC demande à quelle SIP seront rattachés les intervenants du CF participant au dispositif de campagne, celui de leur résidence administrative ou autre. Les agents seront rattachés à un SIP et le plus souvent celui de leur résidence administrative.

FO revient sur les congés expliquant que dans un tel contexte, la gestion de la question des congés n'est sans doute pas le meilleur procédé.

La CGT intervient et relativement au même sujet pose les questions suivantes :

- Quels sort sera réservé au sort des congés de lauréats des concours dont les congés sont « proratisés » ;

- Lors d'une précédente conférence a été abordé le sort des congés bonifiés. A cette époque l'ordonnance n'était ni connue ni applicable. Aujourd'hui et compte tenu du mode prise en charge des congés bonifiés, les ARTTs constituant de fait pour leur bénéficiaire, leur seule faculté de prise en congés, quel dispositif prévoyez vous dans ce genre de situation ;
- Même question pour les agents en télétravail et/ou en présentiel 1 jour sur deux ou 2 jours sur trois ;

La directrice répond que dans l'immédiat, ces questions ont été identifiées et posées en centrale mais qu'en l'absence de toutes directives, elle n'est pas en mesure d'apporter de réponse.

La CGT revient sur le sujet relativement au pont de l'Ascension et notamment savoir, si compte tenu du contexte, ce dernier est maintenu.

La directrice répond que cette interrogation est pertinente dans la mesure où cette possibilité pourrait être utilisée pour lisser le problème de l'ordonnance des congés. Cependant, ce pont intervenant post confinement, cette éventualité est peu probable.

Par ailleurs, outre que ce pont a fait l'objet d'un CTL, le supprimer équivaldrait à maintenir une présence et une ouverture possible des services. Dans un contexte où les équipes en présentiel ont été fortement sollicitées au cours de cette période, il apparaît opportun de laisser une « respiration » et de maintenir ce pont.

SOLIDAIRES intervient sur une demande du PRS concernant la condamnation d'un accès évitant au public d'avoir un accès à ce service. La directrice répond que cette question, bien qu'elle ait fait l'objet d'un traitement et d'une demande d'intervention auprès d'une entreprise pour la pose d'un contrôle d'accès, ne revêt pas dans le contexte COVID un caractère d'urgence absolue. Le devis est signé, mais compte tenu du contexte la date d'intervention n'est pas encore connue.

La CGT s'interroge sur la climatisation de certains services : un certain nombre de postes en sont dotés la formation professionnelle, le centre d'encaissement, le STC, le courrier et le site d'Ivry, la salle des commissions. Cette question revêt une certaine actualité compte tenu des cas COVID du porte-avions « Charles-de-Gaulle » dont une partie de la contamination provient potentiellement de l'utilisation de cet équipement. Avec l'arrivée de la période estivale, cette question bien que ne revêtant pas un caractère d'urgence immédiate doit cependant être posée.

Messieurs BETOUGT et LASSARE interviennent conjointement pour d'une part préciser que ces équipements font l'objet d'un contrat d'entretien avec des interventions régulières, la dernière étant intervenue ce jour même. A priori, les entreprises effectuant ces prestations n'ont pas fait état de mesures particulières COVID. Néanmoins, la DBLI va se rapprocher de ces entreprises pour vérifier s'il existe des mesures spécifiques COVID.

La CGT intervient sur un sujet d'organisation sur le SIE de CHAMPIGNY. Cette question met en lumière l'opacité du PCA et de son évolution dans le temps. En accord avec le responsable de pôle ce sujet a été abordé dans le cadre d'une audience en bilatéral avec notre OS.

FO s'interroge sur la participation du recouvrement forcée à la campagne et sur la tenue d'un CHS de déconfinement. La CGT complète le propos sur la tenue d'un CTL.

Sur le recouvrement forcé, Patrick HANSER répond qu'à l'instar des acteurs du CFE et bien que ce ne soit pas leur cœur de métier, les agents du recouvrement seront également sollicités dans ce cadre. Par ailleurs, l'évolution de la mission du recouvrement peut constituer une opportunité intéressante pour ce secteur d'activité. Comme pour les collègues du CF, la montée en charge sera progressive.

Concernant le CHS la directrice partage l'opinion des OS sur la nécessité d'un CHS pré-confinement. Il faut néanmoins comprendre que ce dernier se déroulera sous forme audio et que la « spontanéité habituelle » du débat risque d'en souffrir. Par ailleurs ce dernier nécessite qu'il y ait eu une déclinaison des modalités du déconfinement au niveau de la DGFIP, ce qui n'est pas le cas actuellement. Enfin, il faudra adapter les modalités de transmission des documents dans ce cadre particulier. La CGT rappelle qu'une circulaire de la DGFAP rappelle les modalités de tenue des commissions paritaires dans le cadre du contexte COVID 19. Le CHS devrait se tenir dans la semaine du 10 mai. Les OS sont d'accord sur les modalités de tenue du CHS dans le contexte tel qu'exposé par la direction.

La directrice s'interroge sur la nécessité de tenir un CTL dans le contexte COVID. La CGT rappelle qu'un devait se tenir le 30 avril. Les points à l'ordre du jour ne revêtant pas un caractère d'urgence ce dernier est ajourné.

SOLIDAIRES intervient sur la reprise d'activité de la Formation Professionnelle et ses modalités et notamment relativement à l'accueil des stagiaires.

Monsieur BETOUIGT répond qu'en effet la Formation Professionnelle a été intégrée dans le PCA mais qu'en tout état de cause et au moins jusqu'au 11 mai, il n'est pas question d'accueillir de stagiaires dans ses locaux.

Concernant l'accueil des stagiaires, M. BETOUIGT précise que compte tenu du faible nombre d'inspecteur accueilli (12) on peut envisager un accueil en présentiel ce qui est impossible à envisager pour les contrôleurs. Leur nombre empêcherait l'application des gestes-barrières. Une réflexion est menée à ce sujet. Une des pistes proposées serait un accueil en septembre avec le contingent des collègues mutés.

Une question est reposée concernant les congés et notamment la faculté de report de ces derniers. Le délai de report est prorogé d'autant que la durée du confinement.

Enfin l'ultime question porte sur le calendrier des mutations. En dehors des informations sur Ulysse, il n'a pas d'information supplémentaire concernant ce mouvement. La date de sa déclinaison en local n'est donc pas connue à ce jour.

Fin de conférence à 16h40.